BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 384

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

511 748 030 RCS Montpellier.
AMIXYS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 320000.00 EUR.
Adresse : 29, Rue Giné,, Ecoparc, 34690 Fabrègues.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE AMIXYS Société par actions simplifiée Au capital de 320 000 euros Siège : 29 rue Giné, Ecoparc 34690 FABREGUES 511 748 030 RCS MONTPELLIER ET AMIXYS SYSTEMS Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège : 29 rue Giné, Ecoparc 34690 FABREGUES 889 536 280 RCS MONTPELLIER Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 janvier 2023, la société AMIXYS SYSTEMS, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Giné, Ecoparc, 34690 FABREGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 889 536 280, et la société AMIXYS, société par actions simplifiée au capital de 320 000 euros, dont le siège social est situé 29 rue Giné, Ecoparc, 34690 FABREGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 511 748 030, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AMIXYS SYSTEMS par la société AMIXYS. La société AMIXYS SYSTEMS ferait apport à la société AMIXYS de la totalité de son actif, soit 128 294,37 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 63 151,44 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 65 142,93 euros. La société AMIXYS détenant la totalité des 10 000 actions composant le capital social de la société AMIXYS SYSTEMS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résultera de l'annulation des actions de la société AMIXYS SYSTEMS détenues par la société AMIXYS un boni de fusion de 142,93 euros. La fusion prendra effet rétroactivement le 1er août 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AMIXYS SYSTEMS depuis le 1er août 2022 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société AMIXYS. La fusion sera réalisée le 1er avril 2023. La société AMIXYS SYSTEMS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER pour les sociétés AMIXYS et AMIXYS SYSTEMS en date du 25 janvier 2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au

présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

